

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

- Minage

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :

- Implantation- Métrologie, forage, Déplacements- Réunions

Autres fiches associées :

- Implantation- Métrologie, forage, Déplacements- Réunions

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour le minage



Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SYNDUEX, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

- **Niveau 1** : mesures de remédiation nécessitant des adaptations des modes opératoires
- **Niveau 2** : mesures de remédiation nécessitant de modification des modes opératoires de l'activité
- **Niveau 3** : mesures de remédiation nécessitant des mesures renforcées complémentaires au guide et/ou ne dépendant pas de l'entreprise

Pour ce thème, la couleur du niveau est JAUNE (niveau 2)

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire : Minage

Tache ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid 19		
	Organisation	Technique	Humaine
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer un représentant Covid 19 dans l'entreprise et sur chaque chantier • Veiller à la disponibilité des points d'eau • Appliquer la procédure en cas de collaborateur atteint ou présentant les symptômes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des produits de désinfection (savon, gels hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, ...) en quantités suffisantes • Fournir les EPI adaptés à la prévention du Covid 19 (masques et lunettes de protection) pour être disponibles si distanciation de plus de 1 m non possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid 19 • Informers les salariés sur la présente fiche • Interroger chaque jour les salariés sur leur état de santé
Contrôle et mise à la côte des forages	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter le matériel à chaque salarié, pas de prêt de matériel, • Privilégier les interventions individuelles en intégrant les dispositions liées aux travailleurs isolés si nécessaire • Respecter les distances de sécurité d'un mètre si plusieurs opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter le matériel avant et après chaque utilisation • Port des gants de travail • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>

<p>Amorçage des détonateurs et manipulation des autres produits : cordeau, cartouches, fils, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les tâches individuelles • Affecter le matériel à chaque salarié, pas de prêt de matériel, • Respecter les distances de sécurité d'un mètre • Eviter les rassemblements • Limiter les déplacements et les contacts 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Port des gants de travail • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>
<p>Chargement des tirs : Cas UMFE : Suivi de la production des produits explosifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les postes dédiés : chargement canule – opérateur automate • Affecter le matériel à chaque salarié, pas de prêt de matériel, • Respecter les distances de sécurité d'un mètre 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter le matériel et les surfaces de contact avant et après chaque utilisation • Port des gants de travail • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>
<p>Chargement des tirs : Cas du chargement traditionnel : Transport manuel des sacs et caisses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les distances de sécurité d'un mètre • Interdire la passation directe des colis : Déposer les colis au sol avant reprise • Affecter l'outillage (couteau, poinçon, dérouleur, pince, scotch) de façon individuelle • Limiter le prêt de matériel entre compagnons 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter le matériel et les équipements de manutention entre deux compagnons (ne concerne pas les produits et leur emballage) • Port des gants de travail • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>

<p>Chargement des tirs : Validation des documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les distances de sécurité de 1 m • Valider oralement les quantités reprises sur les BL d'explosifs et/ou par tous moyen de substitution aux documents papier et aux émargements • Enregistrer informatiquement la validation des colis (code barre) • Le rédacteur des bons indique le nom du réceptionnaire et signe lui-même les BL avec la mention pour ordre (P.O) « identité du réceptionnaire ». • Envoyer ensuite les BL par mail, photos ou autre 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>
<p>Pose et manipulation du matériel de tir et/ou matériel de mesure de vibrations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les distances de sécurité d'un mètre • Privilégier le matériel dédié (exploseur, ohmmètre, klaxon, sismographe...) • Eviter l'intervention chez un tier • En cas d'obligatoire (AP), privilégier la pose en extérieur • Eloigner les occupants 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter le matériel avant et après utilisation • Port des gants de travail • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>

<p>Mise œuvre du tir, mise à feu / garde(s) issue(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la distance de sécurité de 1 m (vigies, abris) • Boutefeu seul au poste de tir • Garde(s) issue(s) seul(s) et avec son moyen de locomotion propre à chacun pour se rendre à son poste • Interdire le regroupement du personnel évacué de la zone de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter le matériel (radios/moyen de communication) avant et après utilisation • Port des gants de travail • Bonne pratique/recommandation : utiliser des housses jetables pour les moyens de communication (utilisé proche du visage). 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>
<p>Après tir : Rangement du matériel de tir</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter le matériel avant rangement • Désinfecter les zones de contact • Port des gants de travail • Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>
<p>Après tir : Contrôle de la zone de tir après mise à feu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter les véhicules individuellement • Inspection de la zone de tir uniquement par le boutefeu 		<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>

Après tir : Remise des documents du tir au chef de carrière.

- Respecter les **distances de sécurité** d'un mètre
- Eviter les contacts et les déplacements dans les installations
- Privilégier la **transmission informatique** ou par tous moyen de substitution aux documents papier et aux émargements
- Renseignement du **registre d'explosif** fait par le client.
- Envoi électronique des documents de tir au client

- Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection

Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19

Transport, réception et restitution des explosifs y compris UMFE.

- Respecter les **distances de sécurité** d'un mètre
- Eviter les contacts
- Privilégier la **livraison par deux véhicules** ou séparation physique / écran (...)
- Enregistrer les **livraisons** et les retours de **reliquats** par **système informatisé** ou par tous moyens de substitution aux documents papier et aux émargements
- Déposer les **colis au sol**, avec reprise de chaque colis par le personnel qui l'utilise (pas de chaine de manutention)

- **Se laver les mains** avant et après intervention
- Port des **gants de travail**
- Port du masque (si distanciation de plus de 1 m non possible) et des lunettes de protection

Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation COVID 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP

Guides et recommandations (CARSAT, INRS, OPPBTP),

Guides du Synduex,

Publications de la FNTP,

Affiches COVID-19,

Instructions et communications ministérielles,

Support de formation et d'information (interne ou externe).

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

- Document Unique d'Evaluation des Risques,
- Règlement intérieur
- Plan de prévention,
- PGCSPPS, PPSPPS,
- Dossiers de prescriptions,
- Manuel du boutefeu,
- Modes opératoires,
- Fiches foration,
- Plan de foration,
- Plan de tir,
- Carnets de suivi/ registre entrée sortie / traçabilité

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)
- Spray désinfectant
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.

En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».